



# SAINT-JEAN LACHALM



**Bulletin d'information Municipal**

**MARS 99**

**n°4**

# SOMMAIRE

Le Mot du Maire	Couv.
Terres en Fêtes	p. 1
Le SIVOM	p. 2-3
L'intercommunalité	p. 4
Poubelles Ecopoint	p. 5
Le Budget	p. 6 - 9
L'Eau	p. 10-11
L'Assainissement	p. 12-13
Les Réalisations de 1998	p. 14
Les Projets de 1999	p. 15
La Voirie	p. 16
Le Recensement Etat-Civil	
Mots Croisés	Couv.

REDACTION - DIFFUSION  
Mairie de St-Jean-Lachalm  
Paul BRAUD - Abel FAYOLLE  
Annick JOUMARD - Josette SARRET

COMPOSITION - IMPRESSION  
DE LA COUVERTURE  
Imprimerie Ancienne  
8, rue Jean Barthélémy  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Tél. 04 71 09 11 37 - Fax 04 71 09 13 59

Reproduction même partielle est interdite  
Dépôt Légal : 1er Trimestre 1999  
N° de Série : 216

L'imprimeur décline toute responsabilité pouvant  
résulter des erreurs ou omissions qui, malgré  
les soins apportés à la rédaction,  
auraient pu se produire.

## Le Mot du Maire

*Chers Amis,*

*En 1998, la municipalité a confirmé son action en accompagnant des projets et en mettant, en place des actions sans négliger aucun secteur économique. Nous ne pouvons hélas pas tout réaliser en même temps et nous sommes obligés de faire en fonction de nos moyens, financiers notamment. Je sais que vos attentes sont nombreuses, en voirie notamment, j'espère que nous pourrons les satisfaire, en partie, en 1999.*

*Sur la couverture de ce bulletin nous avons choisi de mettre en évidence deux réalisations de 1998 avec la rénovation de l'ancienne école de Séjallières et le site d'escalade avec le plan qui a été réalisé pour la signalisation du site d'escalade.*

*1999 va être une année charnière pour notre commune. Nous allons devoir nous engager dans l'intercommunalité, avec qui ? comment ? Il est encore trop tôt pour en parler mais les choix qui vont être faits dans les prochains mois seront lourds de conséquences pour l'avenir de notre commune et celui de tout le plateau vellave.*

*Cette année notre commune va aussi avoir l'occasion de montrer tout son dynamisme et son savoir faire lors de la grande manifestation " Terres en Fêtes " qui aura lieu sur notre commune en juillet prochain.*

*Enfin, je voudrais vous rappeler que le 6 juin prochain nous fêterons le 55<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Rossignol. Ces dernières années, nous avons pu constater une certaine désaffectation des habitants de Saint-Jean pour cette cérémonie. Je vous invite donc à faire un effort pour cette dernière manifestation du siècle, pour que le souvenir de ce moment tragique soit transmis à nos futures générations.*

*Paul Braud*

**LA MAIRIE EST OUVERTE**  
**LUNDI - MERCREDI - VENDREDI de 9 h à 12 h**  
**PERMANENCE DU MAIRE**  
**le Dimanche Matin de 10 h à 12**  
**ou le Samedi sur Rendez-vous - Tél. 04 71 57 57 27**

# Terres en fêtes

Les 24 et 25 juillet 1999, Saint Jean Lachalm accueille "Terres en Fêtes", cette manifestation sera organisée par la Chambre d'Agriculture en collaboration avec la municipalité, l'association des jeunes et les agriculteurs de Saint Jean Lachalm.

## Pourquoi Saint Jean Lachalm ?

La Chambre d'Agriculture avait pour objectif de regrouper les 4 fêtes agricoles du plateau volcanique (bière, fromage, noire du velay et lentille verte du Puy). Nous avons été choisis parmi les 7 communes candidates malgré le handicap de l'altitude pour la plate forme végétale, mais grâce à l'intérêt du site proposé et au dynamisme de l'association des jeunes qui a fait ses preuves, notamment sur la foire de l'artisan.

## Le programme de la fête

La fête va s'étaler sur deux jours. Elle débutera le samedi après midi, avec la transhumance des brebis. Elle se poursuivra le soir par un repas du terroir et un grande soirée dansante animée par l'orchestre Sirocco où la bière "LA VELLAVIA" sera la vedette.

Dimanche, les principales animations se feront autour du fromage fermier "LE VELAY". Les producteurs fermiers proposeront leurs différentes productions et organiseront les traditionnelles fabrications de fromages et beurre. Une démonstration de fabrication de bière sera organisée pour la première fois et tout au long des 2 jours, il y aura des animations autour de la brebis (manipulation, tonte, gardiennage).

Mais autour de ces productions il y aura aussi d'autres animations :

### \* La plate forme végétale

Elle a été préparée à l'automne et la mise en place devrait se poursuivre au printemps. Sur une surface de 3 à 4 hectares vont être réalisés des essais de :

#### **Céréales d'hiver et de printemps**

##### **Lentilles**

##### **Plantes fourragères**

##### **Petits fruits**

*Avec différentes variétés mais aussi différents modes de culture.*

Cette plate forme sera en place pour la foire, mais elle sera aussi très visitée pendant toute l'année par les agriculteurs de la région, par les enfants des écoles, et par les touristes.

### \* Une exposition de matériel agricole

Les principaux concessionnaires devraient être présents pour présenter leurs dernières nouveautés. L'exposition sera orientée sur le matériel de culture avec une démonstration de compostage.

Cette fête sera une grande occasion pour notre commune de montrer le dynamisme de nos jeunes, de nos agriculteurs, mais aussi l'opportunité pour nos commerçants d'accueillir des milliers de visiteurs.

En avant première de cette fête, Saint Jean Lachalm accueille le 8 Avril prochain l'assemblée générale de la Fédération Régionale des Groupements de Développement et Vulgarisation Agricole.

# Le S.I.V.O.M. du

Vous trouverez ci-joint le premier bulletin du S.I.V.O.M. du Pays de Cayres (la lettre du Devès).  
Ci-dessous nous détaillons les actions qui touchent notre commune.

Les actions décidées début 1998 se sont mises en place. Certains projets ont été modifiés,  
d'autres différés.

## ↳ **La rénovation du petit patrimoine**

La subvention du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (F.E.O.G.A.) a été  
accordée sur la totalité du projet soit 936 550 Francs, par contre la Dotation Globale d'Equipe-  
ment (D.G.E.) a été limitée à 350 000 Francs en 1998. Cela nous a obligé à limiter les travaux prévus dans  
la première phase.

Celle-ci est en cours, l'appel d'offre a été lancé en août 1998, les entreprises sont retenues et les  
travaux vont commencer au printemps. Pour notre commune, les entreprises retenues et le coût des  
travaux sont les suivants :

Lieux	Objets	Entreprises	Coût
Trespeux	Four	BATICOOP43	41710,55 F
Sansac	Assemblée	BATICOOP43	35731,34 F
Belvezet	Pont	BATICOOP43	3897,40 F
Belvezet	Lavoir abreuvoir	BATICOOP43	17067,70 F
Le Bourg	Calvaire	BATICOOP43	10296,00 F
Séjallières	Four	BATICOOP43	4524,00 F
Séjallières	Four (porte)	Soleilhac - Costaros	3450,00 F
Séjallières	Four (toiture)	Hugon - Costaros	5700,00 F
		<b>TOTAL</b>	<b>122376,99 F</b>

Ce programme est subventionné à 75% ( 35% de D.G.E. et 40% de F.E.O.G.A.) sauf l'assemblée de  
Sansac où la D.G.E. est remplacée par 25% de subvention du Conseil Général.

Une nouvelle tranche de travaux sera lancée en 1999, les projets seront réalisés en fonction de la  
subvention D.G.E. obtenue. Il n'est pas évident que tous les travaux initialement prévus soit réalisés.

## ↳ **Le Fonds de Gestion de l'Espace Rural**

La réforme fiscale au 1er janvier 1999, interdisant toute activité commerciale aux agriculteurs pose  
problème pour la réalisation de ce projet.

Les dossiers de plantation autour des bâtiments agricoles présentés par les agriculteurs (6 pour la  
commune) seront réalisés avec des subventions réduites.

Les projets communaux seront réalisés par le pépiniériste retenu pour les autres plantations (J.F.  
Chacornac de Cayres). Ils seront subventionnés seulement à 50%.

Notre commune avait deux projets :

- Une plantation d'arbres et de haies près du cimetière pour 5 500 Francs.
- Un aménagement de l'ancienne décharge du bourg avec un devis de 40 000 Francs.

# pays de Cayres

## ↳ Le contrat de pays

Certaines opérations ont été réalisées :

- \* Le fonds économique local a été utilisé par une entreprise de la commune.
- \* La signalisation a été réalisée avec des coûts qui ont dépassé les prévisions notamment pour la commune de Pradelles qui a fait une grosse signalisation touristique. Notre commune a implanté 19 panneaux. La subvention a été de 54 %.
- \* Les plaquettes du syndicat d'initiative et du fromage "le velay" ont été réalisées.
- \* L'aménagement du massif du Lac du Bouchet a débuté par la signalisation de la zone nordique. Vous pouvez découvrir les panneaux verts au bord des routes départementales 333 et 34.
- \* La maquette de la table d'orientation du Mont Recours est en cours de réalisation, elle est exposée à la Mairie de Séneujols.

L'Opération Programmée Amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) a été abandonnée en raison du peu de personnes intéressées sur le canton. Cependant, il existe des mesures hors O.P.A.H. pour rénover l'habitat qui peuvent être aussi intéressantes et moins contraignantes.

D'autres opérations ont été modifiées :

- \* Le rocher d'escalade de Saint Jean Lachalm a vu sa subvention augmentée à 55 000 F.
- \* Le projet d'aménagement de l'étang du Pechay à Costaros est en attente de financement du Fonds de Gestion de l'Espace Rural (F.G.E.R.) par l'intermédiaire du Syndicat Mixte de la Haute Vallée de la Loire.

La densité de population des communes de Bains, Le Brignon, Saint Christophe sur Dolaizon et Solignac sur Loire ne leur permettait pas de bénéficier de subvention du contrat de Pays au niveau de leur canton. Ces communes se sont jointes au S.I.V.O.M. du pays de Cayres pour en bénéficier. Cela permettra de bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 400 000 Francs à partager entre les différentes communes.

## ↳ Le schéma de desserte forestière

A l'initiative de l'Office National des Forêts (O.N.F.), il aura pour maître d'oeuvre le S.I.V.O.M.. Il sera cofinancé par les communes de Cayres, Séneujols, Saint Jean Lachalm, Bains et Saint Privat d'Allier et par l'hôpital Emile Roux à hauteur de 5 000 Francs chacun.

L'étude portera sur toutes les forêts entre Mont Long et le Lac de l'Oeuf, Vergezac a refusé de participer à l'étude et notre commune a demandé une extension sur tout le massif de Mont Long.

Ce schéma a pour but d'établir les priorités en matière de voirie forestière et d'éviter la réalisation de projet sans cohérence. Il doit permettre une réflexion globale à l'échelle de 2 ou 3 000 hectares, et proposer des réalisations de routes et pistes classées par ordre de priorité. Cette voirie structurante bénéficiera d'un financement prioritaire et majoré.

# Projet intercommunalité

L'intercommunalité évolue rapidement et le gouvernement est en train de présenter un projet de loi qui prévoit la création de Communauté d'Agglomération et de Pays.

Le Préfet de Haute Loire n'a pas attendu que la loi soit votée et insiste lourdement pour la création de ces nouvelles entités sur le département.

La Communauté d'Agglomération correspondra vraisemblablement à un regroupement autour d'une ville de 15 à 20 000 habitants d'une population de 50 000 habitants. Pour notre département, il pourrait s'en créer une, autour du Puy en Velay, avec un District élargi. Cette communauté bénéficiera d'une dotation de fonctionnement de 250 Francs par habitant et ces compétences sont très importantes.

Le Pays correspond à une zone rurale avec les mêmes habitudes de vie pour les habitants. Ces compétences sont beaucoup moins importantes et il sert surtout de boîte aux lettres pour recevoir les subventions, la dotation de fonctionnement est inférieure à 100 Francs par habitant. Le Préfet souhaite la création de 3 pays sur la Haute Loire qui correspondraient aux arrondissements, alors que des entités en place ( S.M.A.T., Syndicat de la Haute Vallée de la Loire, Parc Livradois Forez) veulent absolument que leur territoire soit transformé en Pays et conserver leurs compétences.

Par contre à l'intérieur de ces Pays, rien n'empêche les communes de se regrouper en Communauté de Communes. Cette formule présente plusieurs avantages par rapport à la formule S.I.V.O.M. que nous avons actuellement :

Le principal est l'attribution d'une dotation globale de fonctionnement qui représenterait de 80 à 150 000 Francs pour notre canton en fonction des choix de fiscalité.

Le financement n'est plus assuré par les communes (chaque commune paie aujourd'hui une cotisation de 60 F par habitant) mais la communauté a sa fiscalité propre collectée sur l'impôt.

Par contre des compétences sont transférées à la Communauté de Communes et la commune ne peut plus les assurer.

Le S.I.V.O.M. de Pradelles est prêt à se transformer rapidement en Communauté de Communes. Il a déjà mis en place des actions (ramassage scolaire, employés intercommunaux). Mais avant de partir il nous a consulté pour une éventuelle fusion.

## **Aujourd'hui plusieurs questions se posent à nous ?**

### Quelle zone pour l'intercommunalité ?

Faut il regrouper les 2 cantons du sud ?, partir chacun de notre côté ?, faire appel aux communes du canton de Solignac sur Loire (Bains et Le Brignon notamment) qui seront abandonnées dans la Communauté d'Agglomération ponote ?.

### Où implanter la zone d'activité ?

Comme pour la Communauté de Communes de Loudes qui a implanté sa zone d'activité à Chaspuzac, où implanter la notre ?. Si un consensus au niveau du canton de Cayres semble trouvé, il en est pas de même lorsque l'on regroupe les deux cantons. Cela risque d'ailleurs d'être une des raisons du non regroupement.

### Quelles compétences transférer ?

Cela est bien le principal problème. En effet, s'il ne faut pas créer une coquille vide, il faut aussi éviter de constituer un mastodonte ingérable et perdre tout pouvoir communal.

# Poubelle - écopoint

Nos déchets ménagers sont collectés par le S.I.C.O.M. des volcans, ils sont ensuite traités par le S.I.C.T.O.M. des hauts plateaux sur le site de Saint Paul de Tartas.

## ❖ Le S.I.C.O.M. des volcans

La commune du Brignon est venue rejoindre les six communes du canton de Cayres (Alleyras, Cayres, Costaros, Ouides, Saint Jean lachalm et Séneujols), Chadron et Salettes. Ce syndicat se charge de la collecte des ordures ménagères, il livre ensuite ces déchets sur le site de Saint Paul de Tartas qui appartient au S.I.C.T.O.M. des Hauts Plateaux. Chaque commune a 2 délégués (Abel Fayolle et Charles Lac pour Saint Jean Lachalm), ce syndicat a pour président Pierre Gibert.

## ❖ Le S.I.C.T.O.M. des Hauts plateaux

Il traite les déchets sur le site de Saint Paul de Tartas, Mais son siège est situé à la Mairie de Langogne et il est présidé par un Député de Lozère (Monsieur Noël Aubazac). Il compte aujourd'hui une cinquantaine de communes adhérentes, la plupart en Lozère, sauf trois de la Haute Loire (Saint Paul de Tartas, Saint Etienne du Vigan et Pradelles). Toutes les autres communes de la Haute Loire ne sont pas adhérentes mais clientes. Ainsi, nous ne disposons d'aucun pouvoir face aux communes de la Lozère qui continuent d'adhérer en masse et qui envoient leurs déchets sur notre département. Cela pose d'ailleurs beaucoup de problèmes dans le cas de la création d'une communauté de communes pour apporter la compétence ordures ménagères car les communes ne sont pas dans la même situation. Saint Paul de Tartas ne veut pas perdre sa qualité d'adhérente comme le site de traitement est sur son territoire. L'adhésion des autres communes nous est refusée par la majorité lozérienne.

## ❖ Mise en place d'un écopoint

Le S.I.C.O.M. des Volcans va mettre en place des écopoints en 1999. il en sera installé un par commune. Il sera installé à la sortie du bourg en face du cimetière. Le container à verre installé devant les WC y sera transféré. Y seront installés des containers pour :

- ☞ les papiers et journaux
- ☞ les cartons
- ☞ les bouteilles P.V.C.

Un container pour les huiles de vidanges sera installé sur les communes de plus de 500 habitants.

## ❖ Collecte des encombrants

Comme chaque année une collecte aura lieu durant l'été 1999, nous vous signalerons le lieu où il faudra déposer et les dates. Vous voudrez bien ne rien déposer autour du garage communal avant le 25 juillet, date de Terres en Fêtes.

# Le budget

Vous retrouvez sur les pages suivantes les différents budgets. Il convient de noter certains points :

✓ **L'excédent du compte administratif est de 239 778,89 Francs**

Toutefois, il manque des recettes qui seront encaissées en 1999, Il s'agit des subventions suivantes

Le solde de la Dotation de Développement Rural : 70 000 Francs

La subvention de la Région : 56 100 Francs

Ces subventions correspondent à l'aménagement de l'école de Séjallières qui est entièrement réglé.

Les travaux sur l'aménagement du rocher d'escalade sont réglés à 70%, alors qu'il reste la moitié de la D.G.E. à percevoir et 55 000 francs du contrat de Pays.

En réalité l'excédent de fonctionnement en fin d'exercice est proche de 400 000 Francs

✓ **L'endettement**

La baisse des taux actuelle nous permet de bénéficier d'un contexte favorable pour réduire notre endettement et alléger son coût. Nous avons remboursé par anticipation un prêt au taux de 9,50% à la Caisse d'Epargne et réalisé un prêt de 370 000 Francs au taux d'intérêt de 4,30% à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Début 1999, nous avons à nouveau renégocié notre dette avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire et tous les prêts qui étaient à des taux d'intérêts de 7 à 7,65% ont été ramenés à 5,90%. Le gain est de l'ordre de 20 000 Francs sur 4 ans.

✓ **Quelle marge de sécurité pour notre budget**

Sachant que l'on rembourse 300 000 francs de capital par an, si l'on estime nos besoins d'investissements (voirie, bâtiment) à un niveau de 1 million de francs par an, avec un taux de subvention de l'ordre de 30%, il faut que notre budget dégage 400 000 francs d'autofinancement pour éviter tout endettement supplémentaire :

Marge d'autofinancement	400 000 F	
Prêts réalisés	300 000 F	Investissements possibles 1 000 000 F
Subventions	300 000 F	

Le budget primitif de 1999 nous laisse espérer une marge d'autofinancement après remboursement des annuités d'emprunts de l'ordre de 480 000 francs. Notre sécurité est donc de 80 000 francs soit 12% de nos recettes fiscales.

✓ **La maîtrise des frais de fonctionnements**

Certains de nos frais de fonctionnement augmentent de manière inconsidérée et ceci sans que nous puissions y intervenir dessus. A titre d'exemple la taxe de capitation qui est la redevance que les communes paient pour les services secours et incendie a presque triplé en six ans

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Taxe de capitation	16830 F	22780 F	24602 F	29702 F	36533 F	42378 F

✓ **D'où viennent nos recettes**

Nos recettes de fonctionnement proviennent principalement :

Des dotations de l'Etat qui sont très liées au nombre d'habitants et que nous risquons de voir réduites suite au prochain recensement.

Des contributions directes que nous détaillons plus dans la partie fiscalité de la commune.

# La fiscalité sur la commune

Comme nous pouvons le constater sur le budget, notre commune collecte 651 182 Francs de contributions directes (34% des recettes de fonctionnement). Cet impôt est le fruit des 4 taxes (taxe d'habitation, taxe sur les propriétés bâties, taxe sur les propriétés non bâties et taxe professionnelle). Le détail de chaque taxe s'établit ainsi:

	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	829100 F	9,87%	81832 F
Taxe sur foncier non bâti	465230 F	76,79%	357250 F
Taxe sur foncier bâti	863720 F	17,97%	155210 F
Taxe professionnelle	219410 F	24,29%	53295 F
<b>TOTAL</b>			<b>651182 F</b>

Deux critères interviennent donc dans le calcul : les bases et les taux

- ↳ Les taux sont fixés par le conseil municipal avec une évolution encadrée notamment pour la baisse où des liens doivent être respectés sauf pour la taxe professionnelle.
- ↳ Les bases sont établies par les services fiscaux et dépendent de nombreux critères. La commission communale émet un avis pour le classement notamment pour le foncier bâti, mais elle ne s'est réunie qu'une fois depuis les dernières élections et les services fiscaux se déplacent de moins en moins pour ces mises à jour.

## Le Potentiel fiscal

Il permet de traduire la richesse d'une commune. Il correspond au produit fiscal obtenu en appliquant les taux moyens français (13,36% pour la taxe d'habitation, 16,97% pour la taxe sur le foncier bâti, 40,11% pour la taxe sur le foncier non bâti et 14,72% pour la taxe professionnelle). Il est intéressant de le comparer aux impôts encaissés, cela correspond au coefficient de mobilisation. Mais aussi de le ramener à l'habitant ou à la surface.

**Le potentiel fiscal de la commune est de 476 240 Francs**

Ci-dessous nous vous présentons nos chiffres, comparés aux communes des cantons de Cayres et Pradelles et à la moyenne des communes françaises de - de 500 habitants (CF-500).

Potentiel fiscal	Commune de St Jean lachalm	Canton de Cayres et Pradelles			C F -500
		Moyenne	Minimum	Maximum	
/habitant	1417 F	2003 F	1337 F	3305 F	1820 F
/hectare	137 F	307 F	124 F	3375 F	320 F

Ces chiffres traduisent bien la "pauvreté" de notre commune qui doit pour compenser avoir des taux élevés, ainsi le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de :

$$651\ 182 / 476\ 240 = 1,36$$

Ce faible potentiel fiscal peut s'expliquer par une volonté délibérée d'avoir des bases peu élevées, et donc d'un classement très bas des résidences.

A titre d'exemple, la base de la taxe d'habitation est de 2 467 F/habitant sur la commune alors qu'elle est de 4 288 F/habitant sur le secteur et qu'aucune des autres communes n'est en dessous de 3 500 F/habitant. Ce choix risque de nous être très favorable en cas de constitution d'une communauté de communes. Mais il est indispensable d'en tenir compte dans l'appréciation de la pression fiscale.

# Compte Administratif 1998

## Le fonctionnement

Achats et frais	127304,37 F
Frais de personnel	262896,04 F
Impôts et Taxes	40389,00 F
Services extérieurs	57707,77 F
Frais généraux	49017,20 F
Autres frais généraux	280415,82 F
Frais financiers	159515,65 F
Charges Antérieures	12428,18 F
Excédent de fonctionnement capitalisé	681892,24 F
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1671566,27 F</b>

Produits financiers	30,62 F
Location des appartements	40932,00 F
Remboursement service des Eaux	35025,00 F
Vente de Bois	96600,00 F
Recouvrement divers	111726,58 F
Dotations versées par Etat	829920,77 F
Impôts indirects	18696,69 F
Contributions directes	651182,00 F
Produits antérieurs (excédent au 31/12/97)	127231,50 F
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1911345,16 F</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>239778,89 F</b>

## Les investissements

Remboursement capital d'emprunts par anticipation	81870,44 F
Remboursement capital d'emprunts	318467,58 F
Travaux sur bâtiment	590126,44 F
Travaux de voirie et divers	422951,28 F
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1413415,74 F</b>

Subventions d'équipements	183256,50 F
Prélèvement / recettes de fonctionnement	681892,24 F
Fonds de compensation de la T.V.A.	129247,00 F
Emprunts	370000,00 F
Cautions	8000,00 F
Recouvrement subventions	41020,00 F
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1413415,74 F</b>

# Les Budgets annexes

## Le service des EAUX

### Le fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Electricité	31582,78 F	Redevance	127218,54 F
Fournitures	15200,97 F	Remboursement travaux	14684,41 F
Analyses	5537,00 F	Section de Trespeux	0,00 F
Remboursement à la commune	35025,00 F	Section de Rossignol	8034,37 F
Redevances	7890,00 F	Excédent antérieur	13324,33 F
Amortissement	33543,00 F		
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>34482,90 F</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>163261,65 F</b>	<b>TOTAL</b>	<b>163261,65 F</b>

### Les investissements

Dépenses		Recettes	
Travaux	179802,18 F	Amortissement	33543,00 F
Déficit antérieur	4672,96 F	<b>Déficit d'investissement</b>	<b>150932,14 F</b>
<b>TOTAL</b>	<b>184475,14 F</b>	<b>TOTAL</b>	<b>184475,14 F</b>

Il se solde par un déficit d'investissement, cela est normal car nous avons réglé des factures en fin d'année pour pouvoir récupérer la T.V.A. et le financement n'a pas encore été mis en place. La section de Trespeux n'a pu régler sa participation qui s'élève à 8 699,73 francs.

## Le Centre Communal d'Action Sociale

Charges sociales	846,00 F
Repas et cadeaux	5500,00 F
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>6346,00 F</b>
Vente de concessions	400,00 F
Excédent antérieur au 01/01/1998	9958,53 F
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>10358,53 F</b>
<b>Excédent de fonctionnement au 31/12/1998</b>	<b>4012,53 F</b>

## Les sections

	Le Bourg	Trespeux	Rossignol	San Sej San
<b>Solde 1/1/1998</b>	<b>3458,16 F</b>	<b>2523,10 F</b>	<b>151,69 F</b>	<b>52900,41 F</b>
Vente de bois	0,00 F	0,00 F	15700,00 F	0,00 F
Impôts et Taxes	-5299,00 F	-2877,00 F	-3165,00 F	-2577,00 F
Travaux et Services	0,00 F	0,00 F	-8034,37 F	0,00 F
<b>Solde 31/12/1998</b>	<b>-1840,84 F</b>	<b>-353,90 F</b>	<b>4652,32 F</b>	<b>50323,41 F</b>

# L'eau

## \* **Le réseau de Trespeux**

Suite à l'arrêté préfectoral pour l'établissement du périmètre de protection de la source, il est indispensable que les habitants constituent une association dûment déclarée pour exploiter leur source. Une réunion a été organisée avec les habitants de Trespeux, qui n'ont pas souhaité constituer une association et gérer eux-mêmes le réseau, celui-ci a été intégré dans le réseau communal au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Des compteurs vont être installés prochainement, et l'eau sera facturée aux mêmes conditions qu'aux autres habitants de la commune.

## \* **Le réseau de Rossignol**

Les travaux d'adduction sont en cours. Ils sont réalisés par les entreprises CROZAT pour la conduite et les branchements (224 154 Francs H.T.) et CEGELEC pour le surpresseur (57 705 Francs H.T.). Sur ces travaux, nous bénéficions d'une subvention du Conseil Général de 35% et de l'agence de bassin Loire Bretagne de 20%.

Les travaux consistent en la mise en place d'une conduite (PVC d'un diamètre de 73mm) entre la Glutonie et Rossignol, la réfection des branchements sur Rossignol, la déconnexion du réservoir du village de la Glutonie. L'eau sera mise sous pression à partir du réservoir principal.

Le réservoir sera équipé de 2 pompes permettant d'assurer un débit de 5 m<sup>3</sup>/heure.

Le réservoir principal sera aussi modifié de manière à conserver la réserve incendie (250 m<sup>3</sup>) qui pourra être utilisée pour alimenter les villages du Bourg, de Conil, de Rossignol et de la Glutonie en cas de rupture de la conduite principale.

*Sur ces deux villages, l'installation des compteurs sera facturée 500 Francs par branchement.*

## \* **Le réseau Principal**

Le périmètre de protection ( voir plan sur page suivante)

L'enquête préalable est terminée, le Préfet doit maintenant prendre un arrêté définitif après le passage devant le Comité Départemental d'Hygiène, il faudra ensuite que la commune clôture le périmètre immédiat.

Diverses modifications ont été apportées :

- Le système de pompage a été revu avec la mise en place d'une programmation qui nous permet de fonctionner uniquement avec la source sud qui est de meilleure qualité.
- Dans le même temps, le chauffage hors gel a été modifié avec un système plus sensible et plus économique. La porte d'entrée de la station de pompage a été isolée pour réduire les déperditions d'énergie.
- Pour éviter une stagnation trop importante de l'eau qui facilite le développement de bactéries, on utilise qu'un réservoir (250 m<sup>3</sup>). Cela a aussi pour conséquence une baisse de la pression notamment le soir sur les villages les plus hauts. La qualité de l'eau est d'ailleurs correcte puisque la dernière analyse du 9 février 1999 a fait apparaître une eau conforme aux normes de distribution. Par contre dès que nous utilisons la deuxième source nous ajoutons 1 litre de Javel pour 500 mètres cube d'eau. Compte tenu des modifications apportées, cette javellisation devrait disparaître en 1999.

Les nombreuses pannes de cet automne sur la conduite principale, nous ont aussi amenés à envisager son remplacement. Sa réfection avec une double conduite (PVC d'un diamètre de 110mm) a été évaluée par les services de la D.D.A.F. à 1 400 000 Francs H.T.. Si le besoin nous semble évident il a été décidé d'étaler cette réfection sur deux ans, 1999 et 2000. les demandes de subventions sont aujourd'hui en cours.



# Le schéma directeur

Opération lancée début 1998, elle a été réalisée par SAUNIER Environnement de Saint Etienne pour un coût de 42 210 francs H.T. subventionné à 75% par l'agence de bassin et le Conseil Général. L'étude consiste à faire un état des lieux de ce qui existe en terme d'assainissement et de proposer la formule la plus économique et la meilleure techniquement.

## ❖ L'étude de l'existant

Le cabinet a réalisé l'étude à partir d'enquêtes qui ont été distribuées et par des visites réalisées par un technicien qui était aussi chargé de cartographier les réseaux existants.

La commune compte 219 logements, sur les 219, 136 questionnaires ont été renvoyés, soit 62%  
54 ont été visités par le technicien, soit 25%

Les statistiques des équipements sur l'échantillon de 136 logements:

### Pré-traitement :

4% de bacs dégraisseurs  
73% de fosses septiques ( avec des fosses toutes eaux pour l'habitat récent)  
18% font état d'une vidange tous les 5 ans  
27% de logements ne disposent pas de pré-traitement

### Traitement

5% de champs d'épandage  
4% de filtre à sable  
10% de puits perdus  
81% de rejets dans les réseaux pluviaux

Enfin 95% des particuliers sont satisfaits de leur installation et 71% pensent avoir une surface disponible suffisante pour réaliser un assainissement autonome.

En conclusion de cette première phase il apparaît que les usagers semblent plutôt satisfaits de leur équipement et veulent rester maître de celui-ci. Compte tenu de l'habitat dispersé il apparaît peu opportun d'envisager un assainissement collectif pour la plupart des villages. Le scénario collectif sera seulement envisagé sur le bourg, Conil et Sansac.

## ❖ Les scénarios d'assainissement collectif

*Pour le bourg*, 3 hypothèses sont possibles :

- ☞ Projet collectif avec mise en séparatif et traitement par filtre à sable à l'Est du bourg  
coût indicatif : 2 150 000 F H.T. avec 952 500 F de subventions possibles, soit une charge de 1 197 500 F, équivalent à 21 000 F par branchement
- ☞ Projet collectif avec lagunage à l'Ouest et filtration sur sable à l'Est, en conservant les réseaux existants  
coût indicatif : 740 000 F H.T. avec 420 000 F de subventions possibles, soit une charge de 320 000 F, équivalent à 5 614 F par branchement.
- ☞ Projet collectif avec lagunage à l'Ouest avec refoulement de l'Est, en conservant les réseaux existants  
Coût indicatif : 1 230 000 F.H.T. avec 514 000 F de subventions possibles, soit une charge de 715 500 F, équivalent à 12 552 F par branchement.

# d'assainissement

## Sur Conil

- ⇒ Traitement par lagunage naturel  
coût indicatif : 280 000 F.H.T. avec 168 000 F de subventions possibles, soit une charge de 112 000 F équivalent à 7 466 F par branchement.
  - ⇒ Mise en séparatif du réseau et traitement sur filtre à sable  
coût indicatif : 532 000 F.H.T. avec 256 200 F de subventions possibles, soit une charge de 275 800 F équivalent à 18 386 F par branchement.
- ⇒ La réhabilitation de l'assainissement autonome est évaluée à 420 000 F.H.T., soit une charge de 105 000 F équivalent à 7 000 F par branchement.

## Sur Sansac

- ⇒ Traitement par lagunage naturel  
coût indicatif : 500 000 F.H.T. avec 259 000 F de subventions possibles, soit une charge de 241 000 F équivalent à 12 050 F par branchement.
- ⇒ La réhabilitation de l'assainissement autonome est évaluée à 470 000 F.H.T., soit une charge de 117 500 F équivalent à 5 875 F par branchement.

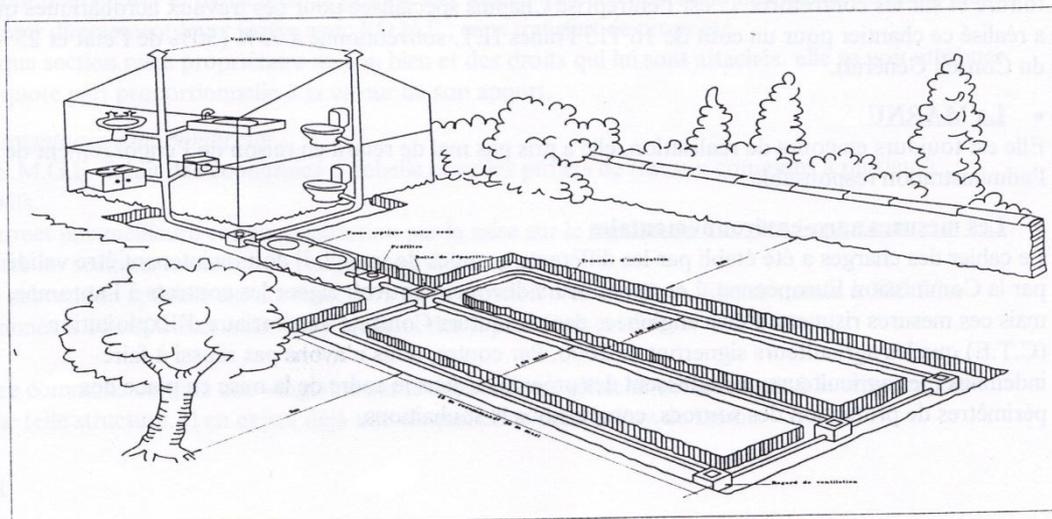
Sur Sansac, il semble plus intéressant de partir en assainissement individuel. Sur le bourg et Conil la formule lagune semble la plus intéressante financièrement par contre l'altitude et les rejets agricoles posent de gros problèmes pour cette formule.

### ❖ **L'assainissement individuel**

La plupart des villages seront donc en assainissement individuel. Les équipements individuels peuvent être subventionnés à 75% dans le cas où la commune est maître d'oeuvre. Il semble, vraisemblable donc, que dès l'an 2000, la commune entreprenne la rénovation ou la création des assainissements individuels. Dans ce cas, la commune entreprendra les travaux, recevra les subventions et demandera au bénéficiaire le remboursement des 25% restants. Pour que cette procédure soit mise en place il faut au moins 10 demandeurs par opérations. Les gens intéressés sont donc invités à prendre contact avec la mairie.

Le coût est de 20 à 30 000 F hors subvention, soit pour l'usager une charge de 5 à 8 000 F.

**Le plan d'épandage doit être réalisé suivant le schéma ci-dessous :**



# Les réalisations de 1998

- **La rénovation de l'école de Séjallières**

Les entreprises ont terminé les travaux comme prévu fin septembre, les locataires se sont installés le 1<sup>er</sup> novembre.

Le coût des travaux s'établit ainsi:

Lot	Entreprises	Marché HT	Réalisation HT
Gros Oeuvre	Ancette - Saugues	178507,15 F	180925,15 F
Charpente Couverture	Jammes - Chaspuzac	57843,30 F	56863,30 F
Menuiserie	Vocanson - Laussone	67367,50 F	58013,50 F
Platerie	Dessimond - Cayres	108801,84 F	96827,74 F
Carrelage	Changea - Bessamorel	36555,10 F	35555,10 F
Plomberie	Pradier Courriol - Laussone	30857,65 F	27624,65 F
Electricité	Chapuis - Lantriac	44320,00 F	44300,00 F
		<b>524252,54 F</b>	<b>499709,44 F</b>

A cela, il convient d'ajouter les frais d'architecte et de coordinateur de sécurité pour 47 940 F.

Pour la réalisation de cette opération nous avons perçu les subventions suivantes

Région Auvergne	51 600 F
Dotation de développement Rural (Etat)	140 000 F
Palulos (Etat)	17 000 F

La commune récupérera la TVA entre 5,5% et 20,6% soit 77 602 Francs en 1999.

Nous avons réalisé un emprunt de 370 000 Francs au taux de 4,30% sur 15 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- **Le rocher d'escalade**

Les travaux sont toujours en cours sous la maîtrise d'oeuvre du Comité Départemental d'Escalade. Une cinquantaine de voies ont été équipées par des guides de haute montagne pour un coût de 42 624 Francs. La signalisation du site est en cours de réalisation, elle est réalisée par Graphic-Pub de Chaspuzac. Vous retrouverez en dernière page le plan d'accès aux rochers.

- **Les travaux à l'église**

Sollicité par l'architecte des Bâtiments de France, nous avons réalisé des travaux d'étanchéité à la toiture et sur les contreforts. C'est l'entreprise Chapuis spécialisée pour ces travaux acrobatiques qui a réalisé ce chantier pour un coût de 16 715 Francs H.T. subventionné à 75% (50% de l'état et 25% du Conseil Général).

- **La MARNU**

Elle est toujours en cours de réalisation, elle a pris pas mal de retard en raison de l'engorgement de l'administration responsable.

- **Les mesures agro-environnementales**

Le cahier des charges a été établi par les différents groupes de travail. Il doit maintenant être validé par la Commission Européenne. Les agriculteurs devraient pouvoir signer les contrats à l'automne, mais ces mesures risquent d'être englobées dans les futurs Contrats Territoriaux d'Exploitation (C.T.E) que les agriculteurs signeront en 2000. Par contre, nous n'avons pas réussi à faire indemniser les agriculteurs qui subissent des préjudices dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection des sources, comme nous le souhaitions.

# Les projets de 1999

- **La bibliothèque**

Evoquée sur le précédent bulletin, une vingtaine de personnes ont souhaité sa mise en place. Dans les prochains jours elle sera aménagée dans la salle du conseil, elle sera ouverte une demi journée par semaine.

- **La mise en place d'un service voyageur sur le Puy en Velay**

Sollicité par la municipalité d'Alleyras, nous envisageons de nous associer pour réaliser un essai. Ce service aurait lieu les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois. Mme Pradier réaliserait le parcours suivant Alleyras - Pont d'Alleyras - Séjallières - Le Villard - St Jean Lachalm - Montbonnet. Ensuite les passagers emprunteraient la ligne régulière Saugues Le Puy et le retour s'effectuerait le soir aux mêmes conditions. Ce service serait pendant la phase d'essai subventionné par les deux communes. S'il est rentable le relais sera pris par le Conseil Général. Pour le client le coût aller-retour serait de l'ordre de 60 Francs. Mais avant de prendre une décision nous souhaitons que les personnes éventuellement utilisatrices de ce service se fassent connaître en Mairie au plus vite.

- **Le règlement du boisement**

Suite à plusieurs demandes d'agriculteurs, la commune a sollicité la réalisation de ce règlement qui a déjà été mis en place dans la plupart des communes voisines. Il a pour but de délimiter les zones forestières qui peuvent être boisées. Mais sa mise en place est très longue et le début de l'étude ne devrait pas intervenir avant 1 an.

- **Mur du cimetière**

Le mur coté Ouest reste à réaliser. Compte tenu que nous devons réaliser les travaux avant juillet 1999 pour bénéficier de la subvention D.G.E. qui a été attribuée en 1995. Nous avons confié la réalisation de ces travaux à l'entreprise Ancette de Saugues pour un devis de 43 660 Francs H.T.. L'aménagement intérieur sera aussi réalisé dès que possible.

- **Syndicat Mixte de Gestion Forestière**

Sous l'égide de l'O.N.F. le premier Syndicat Mixte de Gestion Forestière (S.M.G.F.) est né en Haute Loire en 1998 à Saint Jeures.

*Quels en sont les objectifs*

Le morcellement des forêts sectionales rend parfois leur gestion difficile et ne permet pas d'exploiter pleinement leurs potentiels sylvicoles et économiques. Le regroupement au sein du S.M.G.F. a pour objectif d'améliorer et de faciliter la gestion des forêts, tout en conservant aux ayants droits la faculté de gérer directement leurs forêts avec l'O.N.F., sans transfert de propriété.

Chaque section reste propriétaire de son bien et des droits qui lui sont attachés. elle se voit attribuer une quote part proportionnelle à la valeur de son apport.

*Les avantages sont nombreux*

Un S.M.G.F. induit des économies d'échelle pour les projets de travaux communs à plusieurs massifs.

Il permet une meilleure commercialisation par la mise sur le marché de lots plus importants.

Toutes les sections touchent de l'argent régulièrement.

Une subvention spéciale est attribuée lors de la création d'un syndicat. Elle se monte à 300 F/ha plafonnée à 100 000 F et à 50% des travaux des 2 premières années.

Notre commune comme une vingtaine sur le département réfléchit actuellement à la mise en place d'une telle structure. Il en existe déjà une cinquantaine dans le Puy de Dôme.

# La Voirie

## \* La voirie rurale

Les travaux commencés en 1997 ont été poursuivis et terminés. C'est l'entreprise Gilbert ARNAUD de Chaudeyrac de Cayres qui les a réalisés pour un coût de 138 190 Francs H.T..

Il n'a pas été retenu de projet pour 1999 par des entreprises, compte tenu de l'effort prévu sur la voirie communale.

## \* Les voies communales

Devant le peu de subvention D.G.E. obtenue, nous avons confié les travaux à la D.D.E. pour un montant de 138 725,62 Francs H.T. Ces travaux se sont limités à la réfection de la route de Fontfreyde (49 200 Francs), un gros entretien sur les routes de la Glotonie (72 000 Francs) et quelques petits travaux de rattrapage.

En raison de l'état des voies goudronnées, il a été décidé de faire porter nos efforts en 1999 sur ces routes. Des subventions D.G.E. ont été sollicitées, mais elles nous ont été refusées. Nous sommes aujourd'hui à la recherche d'autres sources de financement, ce qui risque de reporter une partie des travaux en 2000. Pour la V.C.2, la commune de Saint Didier d'Allier avait sollicité de la D.G.E. et s'est engagée à continuer la partie de la route sur son territoire, mais elle a eu un refus comme nous.

Les devis établis par la D.D.E. sont de :

N° de Voie	Lieu	Longueur	Coût H.T.
VC 13	de Sansac à RD 333	2 275 mètres	296800 F
VC 2	de Conil à St Didier	1 700 mètres	235650 F
VC 7	de Vabrettes à RD 34	1 325 mètres	209600 F
VC 9	d'Arzac à VC 7	1 120 mètres	189300 F
<b>TOTAL</b>		<b>6 420 mètres</b>	<b>1123208 F</b>

## \* Les routes départementales.

Elles sont classées en 3 catégories :

- La 1<sup>ère</sup> catégorie relie les chefs lieu de commune (R.D. 33 et R.D. 34 de Montbonnet à Saint Jean Lachalm), le milieu de la chaussée est tracé avec des lignes blanches.
- La 2<sup>ème</sup> catégorie relie les 1<sup>ères</sup> entre elles (R.D. 34 entre Le Villard et Saint Jean).
- La 3<sup>ème</sup> catégorie est des raccourcis (R.D.333).

Ces voiries sont gérées par le département et les services de la D.D.E.. Cependant nous sommes intervenus ou avons été consultés à plusieurs reprises pour des travaux les concernant.

- ↳ Une réunion a été organisée avec la commune d'Alleyras pour les problèmes de déneigement. La priorité est établie en fonction du classement des routes ci-dessus. La route de Rossignol sera donc dégagée en dernier. Pour rejoindre Cayres en période de tourmente, il est donc préférable d'emprunter la R.D. 33 via Séjallières - Trespeux.
- ↳ La D.D.E. a mis en place un céder le passage au croisement des R.D. 34 et 333 et réalisé de la lutte anti-congère sur Ouides, Le Villard et St Jean qui devrait se poursuivre sur Trespeux Séjallières et Rossignol en 1999.
- ↳ Une étude est en cours pour modifier le carrefour de Montbonnet et pour améliorer l'accès à la R.D. 589.

# Le recensement

Entre le 8 mars et le 3 avril 1999, le 33<sup>ème</sup> recensement de la population est en cours. Annick JOUMARD a été nommée agent recenseur sur la commune. Elle a rendu visite à tous les foyers pour remplir les fiches sur le logement et les habitants.

Notre commune comptait 336 habitants lors du dernier recensement, en 1990. Combien sommes-nous en 1999 ? Quelles sont les principales caractéristiques de notre population ? Comment ont évolué nos conditions de logement ? Quels sont nos besoins pour le futur ? Le recensement organisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) va permettre, grâce à chacun d'entre nous, de répondre à ces questions essentielles pour programmer les infrastructures et les équipements collectifs, sociaux, culturels, etc... dont nous aurons besoin dans les prochaines années.

Sur le prochain bulletin, nous reprendrons toutes les statistiques issues de ce 33<sup>ème</sup> recensement.

## L'état civil en 1998

**VIGOUROUX Lucie**  
née le 2 mai 1998

**PELLISSIER Nathan**  
né le 13 octobre 1998

**BÉRAUD Frédérique**  
avec  
**VIGOUROUX Xavier**  
le 13 juin 1998

**SABY Valérie**  
avec  
**GRANGER Dominique**  
le 5 septembre 1998

**DUPIN Louise**  
décédée le 6 février 1998

**DUPIN Baptiste-Louis**  
décédé le 7 mars 1998

**VILLESECHE Elodie**  
décédée le 21 juillet 1998

**NARCE Victoria**  
décédée le 27 août 1998

**ROBERT René**  
décédé le 24 décembre 1998

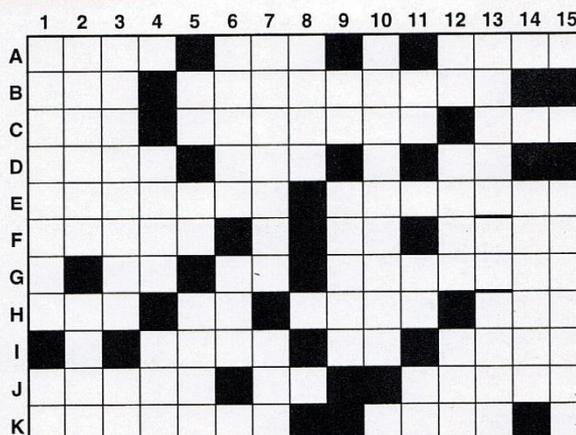
## Mots Croisés n°4

### HORIZONTALEMENT

- A - Bicyclette - Tête de « magasin » - Table de boucher
- B - Saison chaude - Ancien château à St-Jean ; c'est aussi le club du 3<sup>e</sup> âge
- C - Fibre textile - Enfermé dans un asile - A la belote il vaut 4 points
- D - Récompenses pour chaque billet gagnant - Poil de paupières - Abréviations pour Lettre Recommandée
- E - Qui ont perdu la raison - Façon particulière d'être ou de faire quelque chose
- F - Nom du fromage fabriqué à St-Jean - Symbole chimique de l'argent - Ce disent des personnes et des choses
- G - Compulsé - Symbole chimique de l'Europium - Orné en forme de câble ou de bâton.
- H - Temps écoulé depuis la naissance - Dieu du soleil - Arrogant - Abréviations de figures.
- I - Anciennes pièces de monnaie - Plus dans l'addition - Petit écran.
- J - Ils ont gagné la coupe du monde en juillet 98 - Ancienne note de musique - Indication du jour ; de l'année
- K - Mois de l'année - Mesure le poids.

### VERTICALEMENT

- 1 - La bière de chez nous - Abréviations de Basse Fréquence
- 2 - S'affaiblit - Transforme en glace
- 3 - Culture verte du Velay - Abréviations sur enveloppe
- 4 - Récipient - Préposition
- 5 - Note de musique - Tête de nylon - Légèrement rougi.
- 6 - Qui a peu d'épaisseur - Elle peut être plate ou pétillante
- 7 - Petites bêtes sur le fromage « LE VELAY » - D'un goût acide et aigre
- 8 - Prénom
- 9 - Abréviations pour « Monsieur » - Prénom féminin
- 10 - Village de la commune
- 11 - Venu au monde - Abréviations pour « Docteur » - Petit cube pour jouer
- 12 - Tête d'édifice - Femelle du chien de chasse - Petit monticule
- 13 - Grande manifestation des 24 & 25 juillet 1999 à St-Jean-Lachalm
- 14 - Oxyde naturel du titane
- 15 - Expression grammaticale, historique des textes (surtout en parlant de la bible)



SOLUTION du n°3

A	F	O	N	F	R	E	Y	D	E	C	O	N	I	L
B	I	R	O	N	I	S	E	E	R	A	V	I	N	A
C	O	N	U	B	T	S	C	O	D	E	R	G		
D	L	E	S	T	S	T	S	R	B	A	L			
E	E	R	A	C	H	A	S	S	E	U	R	U		
F	D	S	H	A	R	K	I	N	I	E	T			
G	C	H	A	S	S	E	N	E	I	G	E	O	M	O
H	P	A	T	E	R	S	A	N	S	A	C	N		
I	I	T	E	I	S	S	O	T	H	A	I			
J	T	R	E	S	P	E	U	X	L	L	E	S	E	

# Le Site d'Escalade de la Miramande



6 rochers sont équipés (l'Arche, la Grotte, le Jardin du Loup, la Dent, L'Arbre et les Chiens) avec 47 voies de niveaux, 3+ à 7.  
Le Château est trop friable, et la grande falaise d'accès trop dangereux.